

République Française Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Commune de AUTEUIL LE ROI	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19/02/2026
---	--

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février, le conseil municipal légalement convoqué le 6 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 12 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Marylène COURREGE, Samuel BLONDEAU, Céline SCHMIT, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Michaël DE LA ROCHE

Absents :

Laëtitia GIMENO, Nelly GADRAS, Karine PATIN

Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel BERTHON

02_2026_02 - Affectation du résultat de l'exercice 2025 - budget commerce

le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 13 716.98 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 4 269.10 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 45 282.29 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 592.58 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 31 565.31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 6 861.68 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor du SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.